

## Communiqué de presse de George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer

*Paris, jeudi 21 juillet 2016*

### **Signature de l'accord-cadre national 2016-2018 entre LADOM et le Pôle emploi**

La ministre des outre-mer a reçu ce jeudi 21 juillet, Jean BASSERES, directeur général de Pôle emploi, et Florus NESTAR, directeur général de LADOM, pour la signature d'un accord-cadre visant à sécuriser les parcours professionnels des demandeurs d'emploi résidant en outre-mer.

Il s'agit de renforcer la coopération entre les deux opérateurs, avec pour objectif de faciliter l'accès aux formations professionnelles en mobilité et in fine à l'emploi pour les ultramarins en ayant besoin. L'Hexagone présente en effet des formations ciblées sur certains domaines rares ou émergents qui ne sont pas toujours disponibles dans les outre mer.

L'une des ambitions nouvelles de cet accord cadre est de favoriser le retour des bénéficiaires dans leur région d'origine à l'issue de la formation. Il s'agit par exemple d'améliorer l'information donnée aux bénéficiaires sur le marché du travail et les offres d'emploi dans leur région d'origine grâce aux échanges d'informations entre le Pôle emploi et Ladom. Le suivi du niveau d'insertion dans la région d'origine a également été ajouté dans les outils de pilotage de l'accord cadre.

L'accord-cadre s'articule au final autour de 4 axes de coopération :

- Mise à disposition d'une offre de formation, en mobilité, adaptée aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi,
- Sécurisation des parcours de mobilité professionnelle et géographique des bénéficiaires en mettant en place des processus fluides, lisibles et compréhensibles par tous,
- Insertion professionnelle des personnes au terme de leur formation, en favorisant le retour dans la région d'origine,
- Suivi du déploiement opérationnel par un comité de pilotage qui réunira les représentants des signataires et procédera à une évaluation régulière des résultats.

La coopération entre les signataires s'exerce dans le cadre de la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le principe de la continuité territoriale.

La ministre des Outre-mer se réjouit de cette signature, qui intervient à la suite du changement de statut de LADOM. Elle suivra avec attention les résultats obtenus en termes d'accès à la formation et à l'emploi des personnes accompagnées et souhaite que cette collaboration participe pleinement au développement social et économique des territoires.

#### **Contacts presse :**

Ministère des outre-mer – Sandra Beau – 01.53.69.26.74

Pôle Emploi - Camille Ayme – 01.40.30.66.80

LADOM – 01 53 69 20 00